le Céteau

savoir, pour comprendre et vivre

N° 3 - Hiver 2006/2007

Magazine d'informations municipales de Pont de Buis lès Quimerc'h

DOSSIER

La voirie communale

Porter à la connaissance de tous, les informations utiles à la vie de chacun à Pont de Buis lès Quimerc'h

Édito

Mesdames, Messieurs,

Cette fois c'est la voirie que nous avons souhaité évoquer dans ce «Céteau» du début de l'année 2007. Parce que l'entretien des routes mobilise chaque année en moyenne 380 000 €, c'est-à-dire une part importante du budget communal. À celà s'ajoutent des dépenses exceptionnelles dues à des chantiers importants comme l'élargissement de la VC 4, l'aménagement de l'entrée de Pont de Buis, ou de la rue de Quimper en 2007.
Car autour de la compétence «voirie» qui pourrait se résumer à l'entretien des routes, se sont greffées d'autres suggestions prises en charge par la municipalité: l'éclairage public, l'élagage des talus, le curage des fossés, le désherbage des bas côtés et des trottoirs.
Sans compter la sécurité routière qui a pris une place de plus en plus importante dans ce budget, les élus étant constamment interpellés pour corriger les incivilités de certains qui ne considèrent plus le code de la route comme un code de bonne conduite entre citoyens voulant vivre ensemble mais comme un ensemble de règles contraignantes qu'il faut transgresser pour afficher son dédain des lois, voire sa révolte contre la société.

Aussi nous avons créé des ronds-points, installer des barrières et depuis l'an dernier mis en place des ralentisseurs en commençant par la rue de Ty Beuz. Pas plus que vous, je n'apprécie ces ralentisseurs, mais ils sont les moyens les plus efficaces pour limiter la vitesse mais également pour dire à ceux qui, malgré les belles paroles, n'ont pas voulu comprendre, que nous ne reculerons pas devant ces installations pour garantir à chacun une sécurité maximum dans notre commune. Sachant que l'on n'est jamais à l'abri de tout, que tout n'est pas possible partout, et que l'imagination humaine réserve parfois de mauvaises surprises...
Je crains que nous allons devoir agir de la même façon concernant le stationnement trop souvent anarchique et qui ne laisse parfois aucune place sur les trottoirs.
J'espère que l'aménagement de la rue de Quimper résoudra ce problème sur ce quartier et nous servira de guide pour les autres aménagements.
Mais restons optimistes en ce début d'année où il est de tradition de prendre de bonnes résolutions! Prenons donc la résolution de bien vivre ensemble, dans le respect de chacun. C'est mon souhait pour 2007.

Le Maire
Roger Mellouët

Magazine d'informations municipales de Pont de Buis lès Quimerc'h

le Céteau
savoir, pour comprendre et vivre

N° 3
Hiver 2006/2007

Édito 2

Dossier : la voirie communale 3
La sécurité routière 3
Les transports en commun 5

Regard sur 7
Le gaz de ville 7
Le désherbage thermique 8
L'éclairage publique 9

Culture 10
Événements 11
Infos pratiques 12

Directeur de la publication
Roger MELLOUËT

Rédaction
Alain LE BLOCH
Jean-Claude MORVAN
Nadine LE GRAËT
Patrick EVEN
Sandra GOMES
Marie Lyse CARIOU

Remerciements pour les photos
Michel COADOUR
Françoise GUENNOU

Réalisation
Breizland
02 98 85 03 54

le Céteau
Mairie
Esplanade du Général de Gaulle
29590 Pont de Buis Lès Quimerc'h
Téléphone
02 98 73 04 38

Ce magazine est imprimé sur un papier recyclé

n° paritaire en cours d'obtention

La voirie communale

La sécurité routière

(Alain Le Bloc'h, adjoint à la voirie, assainissement et sécurité routière)

> VITESSE EN VILLE

En l'absence de panneaux de vitesse, ce sont les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération qui déterminent les zones où la vitesse à respecter est de 50 km/h. Il existe des zones très sensibles qui doivent rappeler la vigilance des conducteurs : virages, zones commerciales, écoles...

Pour obliger les conducteurs à réduire leur vitesse, des aménagements ont été ou vont être réalisés en différents points de la commune : des zones à 30 km/h, plateaux surélevés ou ralentisseurs. Ils sont situés à Ty Beuz, Goasanneyec, à l'école primaire de Quimerc'h, à Migouron, carrefour Alfred de Musset/ rue du Squiriou, rue de Brest.
L'agencement de la rue de Quimper a également été réfléchi dans un but de sécurisation de la zone.
Les aménagements d'entrée de ville, les ronds-points, les zones de stationnements et le nouvel éclairage obligent les véhicules à ralentir tout en donnant un aspect plus accueillant à l'entrée de la commune.
Afin d'améliorer encore la sécurité routière et de cibler les aménagements à réaliser, des contrôles vont être effectués sur certaines zones sensibles de la commune.
Ils nous permettront de déterminer la vitesse des véhicules qui passent ainsi que de les compter, de déterminer le type de véhicules sur ces axes ainsi que les heures de grande circulation.

> VITESSE EN CAMPAGNE

La signalisation en campagne se limite dans la commune aux «ronds-points», «stop», «cédez le passage». En leur absence la priorité est donnée aux véhicules venant de la droite. En campagne il est également important de faire attention à l'exiguïté des routes ainsi qu'à leur humidité (accrue par les feuilles mortes).

Cette campagne de vigilance et de respect devrait nous inciter à lever le pied de manière à éviter les accidents corporels et matériels.

Ty Jopic

Ty Beuz

• TY BEUZ

Les travaux de sécurisation routière ont été réalisés en 2004-2005 dans le quartier de Ty Beuz.

Cela a consisté à :
- l'enrochement des rives afin de stabiliser la route et à empêcher sa chute dans la rivière
- l'aménagement de la berge pour les piétons
- la construction de ralentisseurs

Les résultats de ces travaux sont encourageants puisqu'on a remarqué que les véhicules ralentissent réellement dans cette zone.

• TY JOPIC

Les travaux d'aménagement de Ty Jopic ont consisté à transformer un carrefour où la visibilité était médiocre en un rond-point.

Ils ont été réalisés sous la maîtrise d'œuvre du Conseil Général avec la participation de la commune.

Ces travaux ont également été l'occasion d'enfouir les réseaux.
L'arborisation ainsi que les aménagements paysagers sont effectués par les services techniques municipaux.

SIGNALÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

A différents points de la commune, des panneaux danger «Attention école» et «Attention piétons» fonctionnent à l'énergie solaire.

Panneaux de prévention

• LE SQUIRIOU

Des barrières ont été installées pour rétrécir la voie et réduire la vitesse des véhicules. Ces installations facilitent la circulation piétonne ainsi que les sorties des rues adjacentes.

• LA VC4

La configuration de l'entreprise Livbag a amené la commune à réaliser des travaux de sécurisation :
- Création d'un rond-point
- Aménagement de passages piétons
- Signalétique

• LES ÉCOLES

Pour la sécurité des enfants, quelques aménagements ont été effectués :

• À Pont de Buis :
- Mise en place de barrières sur le trottoir
- Sens unique de circulation à certaines heures
- Parking du collège aménagé pour les cars

Barrière sur le trottoir à Quimerc'h

• À Quimerc'h :
- Panneaux «dangers»
- Ralentisseurs
- Mise en place de barrières sur le trottoir

Devant l'école de Quimerc'h

• LE PONT NEUF

Les travaux sont en cours de réalisation.
Plusieurs conséquences pour les riverains et les automobilistes :
- Réduction de la vitesse grâce au rétrécissement de la route
- Amélioration de la visibilité

La commune profite de ces travaux pour rénover le réseau d'eau potable (renforcement des conduites et suppression des conduites en fonte).

Le Pont Neuf

Les travaux sont réalisés par le Conseil Général avec la participation de la commune.

• LA RUE DE QUIMPER

> 1ère tranche fin 2003/début 2004 :
Cette première partie concerne l'aménagement de l'entrée de la commune au lotissement du manoir (Rue Henri Queffelec) :
- Enfouissement et rénovation des réseaux (EDF/ téléphone/eau potable)
- Harmonisation du stationnement (trottoirs et places délimitées)
- Création de deux ronds-points
- Aménagement paysager

> 2ème tranche 2006
Cette deuxième partie concerne l'aménagement du lotissement du manoir à la rue de la passerelle :
- Enfouissement et rénovation des réseaux (EDF/ téléphone/eau potable)

> 3ème tranche 2007
Cette troisième et dernière partie concerne l'aménagement de la rue de la passerelle à la gare :
- Enfouissement et rénovation des réseaux (EDF / téléphone / eau potable)

Du lotissement du manoir jusqu'à la gare :
- Harmonisation du stationnement (trottoirs, places délimitées et places réservées aux handicapés)
- Aménagement de la gare et du parking du 19 mars 1962 (en liaison avec la SNCF et le Réseau Ferroviaire Français)
- Aménagement paysager

Le plan de ces aménagements est disponible en mairie depuis le 8 décembre.

Les transports en commun

Le transport en commun, ou transport collectif, est un mode de déplacement de personnes, utilisant des véhicules étudiés pour transporter un grand nombre de personnes en même temps.

QUELS AVANTAGES POUR LE TRANSPORT EN COMMUN ?

- Un geste pour l'environnement (pollution et effet de serre)

- Du temps libre pendant le trajet

- Coûts de déplacements réduits (usure du véhicule, carburant, stationnement, nuisances...)

Pour profiter de tous ces avantages et garder un service public de qualité, pensez à les utiliser !!

Ils sont accessibles au plus grand nombre, généralement en contrepartie du paiement soit d'un billet pour un trajet simple, ou d'un abonnement (semaine, mois, année).
Ils sont souvent exploités dans le cadre d'un service public, soit par une entreprise publique ou un établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC), soit par une entreprise privée, sous la responsabilité d'une collectivité, l'autorité organisatrice des transports. Celle-ci définit la consistance du service, les tarifs, assure tout ou partie du financement sur fonds publics et gère par la suite les recettes et les dépenses.

Tableau récapitulatif des transports en commun

Transport ferroviaire	Transport routier	Transport scolaire
L'État ou la Région	Le Département ou La Région en substitution du train ou lorsque le trajet est sur plusieurs départements	Le département ou Les collectivités locales (Communes ou groupements de communes)

Les services de transport en commun à Pont de Buis lès Quimerc'h :
- Le TRAIN ET LE CAR
La gare de Pont de Buis est située sur la ligne Quimper- Brest.

TRANSPORT FERROVIAIRE

Horaires du 10 décembre 2006 au 7 juillet 2007

- Dans le sens Quimper-Brest :

Du lundi au vendredi		Samedi, Dimanche et Fêtes	
6h52	16h34	9h53	17h58
10h16	18h11	10h16	18h25
15h10	20h19	15h10	21h08
15h15	21h02		

- Dans le sens Brest-Quimper :

Du lundi au vendredi	
6h37	16h17
10h00	17h56
12h35	20h20
12h43	20h46

Samedi, Dimanche et Fêtes	
8h04	15h05
10h00	17h42
10h25	19h15
11h02	20h06
12h43	20h51

TRANSPORT ROUTIER

- Dans le sens Quimper-Brest
- Dans le sens Brest-Quimper

Se renseigner à la gare.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est une des compétences du Conseil Général. Dans le Finistère c'est 24 000 élèves pris en charge au quotidien répartis sur 39 lignes régulières et 800 circuits supplémentaires conçus spécifiquement pour les scolaires. L'organisation est confiée à des «organisateurs de second rang» (communes, regroupements de communes, syndicat de transports, associations de parents d'élèves...).
Le coût de l'organisation du transport scolaire est à la charge du département. La commune de Pont de Buis lès Quimerc'h, organisateur de second rang, gère ainsi les inscriptions et la facturation pour les circuits desservant le collège François Collobert et les collèges et lycées de Châteaulin.

LES CIRCUITS GÉRÉS PAR LA COMMUNE

- *Le circuit desservant le lycée professionnel de Pont de Buis*
  - 1 circuit au départ du Faou vers Châteaulin avec correspondance pour Pont de Buis

- *Les circuits desservant le collège François Collobert de Pont de Buis*
  - 2 circuits au départ de Rosnoën : départs à 8 h 10
  - 1 circuit au départ de Lopérec : départ à 8 h 10
  - 1 circuit au départ de Hanvec : départ à 7 h 55
  - 1 circuit au départ du Faou : départ à 8 h 05

Les cars arrivent à 8 h 45 au collège François Collobert.
Départ de Pont de Buis à 16 h 30.

- *Les circuits desservant les collèges et lycées de Châteaulin*

- 2 circuits au départ de Pont de Buis (avec une liaison possible vers Pleyben) : départs à 7 h 20 et 8 h 20

Les cars arrivent à Châteaulin avant 7 h 45 et avant 8 h 45.
Départ de Châteaulin à 16 h 30 et 17 h 30 pour les deux circuits.

Pour s'inscrire :
- Une fiche d'inscription complétée et signée
- Une photo d'identité
- Un règlement à signer et respecter

Inscriptions et renseignements uniquement à la mairie de Pont de Buis lès Quimerc'h !!

Carte de transport

Les aides pour les élèves finistériens

	RÉSEAU DE TRANSPORT UTILISÉ	DÉPARTEMENTAL	SNCF	DÉPARTEMENTAL	SNCF ou autres réseaux
	Régime scolaire de l'enfant	Externe ou demi-pensionnaire		Interne	
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	1 Établissement scolaire public ou privé le plus proche du domicile	aide de 70 % du coût du transport et participation familiale maximale de 183 € par an et par enfant	aide de 65 % du coût du transport	un tarif attractif à 90 € à l'année (compensé par le Conseil général du Finistère) donnant droit à un aller-retour par semaine pour chaque trajet sur l'ensemble du réseau départemental, sauf sur la ligne Brest/Quimper.	aide forfaitaire calculée selon la distance entre le domicile et l'établissement
	2 Établissement scolaire autre que celui le plus proche du domicile du fait d'options spécifiques faisant l'objet d'épreuves au baccalauréat	aide de 70 % du coût du transport et participation familiale maximale de 183 € par an et par enfant	aide de 65 % du coût du transport		aide forfaitaire calculée selon la distance entre le domicile et l'établissement
	3 Établissement scolaire autre que celui le plus proche du domicile pour autres raisons	aide de 52,5 % du coût du transport et participation familiale maximale de 290 € par an et par enfant	aide de 49 % du coût du transport	Pour la ligne Brest/Quimper, selon le trajet effectué, il existe des tarifs à 90 €, 135 € ou 180 € à l'année valable uniquement sur la ligne.	aide allouée indentique à celle versée dans le cas «établissement scolaire le plus proche»

Les subventions sont généralement versées aux organismes assurant le transport.

L'entretien courant

La voirie communale représente environ 100 km partagés entre les voies communales, les chemins ruraux, les rues.
Il nous incombe de maintenir en état toutes ces chaussées d'où l'importance de l'élagage, de l'entretien des accotements, du balayage, de revêtement de la chaussée…
La signalisation fait également partie des prérogatives de la commune : la signalisation au sol, les panneaux et le renouvellement des panneaux de rues.
Les routes départementales représentent quant à elles 1 km pour la RD 121 (route de Lopérec), 4 km pour la RD 21 (route du vieux bourg) et environ 15 km pour la RD 770 (rue de Quimper/rue de Brest/rue de Saint Luc/rue de Ty Jopic).
Leur entretien incombe au département hormis dans l'agglomération où c'est à la charge de la commune.

Le gaz de ville

C'est en 1995, le 6 octobre, exactement à 18h00 que le gaz de ville a fait son entrée officielle à Pont de Buis.

Sous un ciel couvert, la torchère allumée à l'angle de la mairie éclairait l'Esplanade du Général de Gaulle et réchauffait les assistants venus nombreux.
Monsieur Jean GALLAND, Directeur d'EDF-GDF Services Cornouaille représentait son entreprise assisté d'Émile CAER, Délégué Régional de Gaz de France en Bretagne et natif de Quimerc'h où ses parents tenaient une ferme au lieu dit Kerivin et qui, pour cette raison, avait tenu à être présent.

Pourquoi le gaz naturel ? Le gaz naturel est le combustible le moins polluant, composé essentiellement de méthane, il libère rapidement, lors de sa combustion, une importante quantité de chaleur.
À l'inverse du fioul, il n'est pas stocké dans des cuves et évite les bouteilles de gaz nécessaires à la cuisine. Quand à la facture, elle parvient tous les mois.
Peu polluant, facile d'utilisation, sans stockage ni bouteille, le gaz de ville allait s'imposer rapidement dans les quartiers desservis sur la rive gauche de la Douffine, d'autant plus que la municipalité s'était engagée à en faire son énergie principale dans tous ses locaux, mairie, écoles, salles communales.
Le collège et le Lycée Professionnel faisaient de même et enfin NOBEL-SPORT abandonnait le fioul lourd, très polluant, pour le gaz à la satisfaction des riverains.
Actuellement GDF a 237 clients sur la commune, 228 individuels et 9 collectifs. Et cette année GDF a décidé de «sauter» la Douffine et d'irriguer les quartiers de Ty Beuz et du Squiriou, rues adjacentes comprises. Une grande partie de l'agglomération pont de buisienne sera ainsi desservie. Bien sûr cela nécessite de creuser les rues, d'y faire des tranchées, causant une gêne temporaire aux riverains.
Il y va ainsi de tous les travaux routiers, l'important est que les travaux de remise en état de la chaussée soient bien réalisés, ce à quoi nous sommes très attentifs avec plus ou moins de réussite…

Installation du gaz

Le désherbage thermique

Le long de caniveaux, sur les trottoirs, au pied des murs, voilà les coins privilégiés où prolifèrent ce que l'on continue d'appeler les «mauvaises herbes».

Jusqu'à ces dernières années, dans un souci de propreté et de netteté, les employés communaux utilisaient les désherbants que tout un chacun utilise également autour de sa maison.

De nouvelles réglementations interdisant certains produits ou en limitant l'usage nous ont incité à réfléchir à une nouvelle façon de nous débarrasser de ces «mauvaises herbes» en utilisant au minimum, voire en abandonnant, les produits chimiques qui, par ruissellement, polluent les nappes phréatiques ou les rivières. Cette décision prise, deux techniques s'offraient à nous :

- Le désherbage mécanique, à savoir essentiellement le binage et le balayage, méthode longue et qui demande un personnel nombreux.

- Le désherbage thermique, soit par brûlage au gaz, par application d'eau chaude ou de vapeur d'eau. Le désherbage à vapeur d'eau est pour l'instant la méthode la plus fiable, car elle permet la destruction des collets des plantes et l'action de la vapeur se fait sentir à 2 cm dans le sol neutralisant ainsi les graines qui ne peuvent germer.
  Cet appareil que la commune va acheter pourrait bénéficier d'aide de l'agence de l'eau au titre du bassin versant.

Le fonctionnement de cet appareil est très simple. Un moteur thermique fait tourner un générateur qui chauffe l'eau et la transforme en vapeur.

Cette vapeur est dirigée sur les plantes à traiter soit au moyen d'une lance pour de petites largeurs, soit par l'intermédiaire d'une rampe pour des quantités plus importantes.

La vapeur d'eau projetée détruit assez rapidement les plantes (3 à 4 jours) sans aucune nuisance pour la nature, ce traitement est à renouveler environ 2 fois par an.

Il permet un désherbage dans tous les endroits à nettoyer de la commune, la consommation de carburant est assez faible, le coût annuel de traitement est donc économique tout en respectant la nature.
L'avantage non négligeable de cette méthode est qu'elle peut s'effectuer par tous les temps, l'utilisation du matériel pouvant se faire même sous la pluie.

Service voirie

L'éclairage public

L'éclairage public est un service majeur pour le bien-être des habitants. Il accroît sensiblement la sécurité des déplacements nocturnes en apportant une meilleure visibilité. Par ailleurs, il égaie la commune et renforce son attractivité.

Notre commune compte près de 800 points lumineux répartis par secteur. Pour chaque secteur, une horloge, réglée manuellement, gère l'allumage et l'extinction de l'éclairage.

Depuis quelques années, la commune a entrepris le renouvellement de ces installations.
Changées en fonction de leur vétusté, les nouvelles installations sont choisies dans un souci d'économie d'énergie. Plus chères à l'achat, ces lampes consomment moins d'électricité pour un éclairage égal et une durée de vie plus longue. D'autre part, elles sont plus faciles d'entretien puisqu'il est possible de changer les éléments indépendamment les uns des autres.

Ce renouvellement a été l'occasion de repenser, de manière homogène, l'esthétique de l'éclairage et de la signalétique.
Ainsi depuis fin 2003, les nouvelles installations (2003-2006 une partie de la rue de Quimper et 2006 la rue de Brest) sont de couleurs rouge et crème.

Les illuminations de Noël

Chaque année la commune se pare de guirlandes lumineuses à l'occasion des fêtes. Un contrat de location triennal a été mis en place pour permettre le renouvellement régulier des décorations.

Les artères principales des trois centres de Pont de Buis, Quimerc'h et Logonna Quimerc'h sont ainsi décorées pendant plus d'un mois.

Installées par les services techniques de la mairie, elles sont essentiellement disposées sur le côté des rues. En effet il n'est pas possible de mettre en place des guirlandes transversales par sécurité et par manque de support.

Ces illuminations fonctionnent sur les mêmes plages horaires que l'éclairage public et toute la nuit entre Noël et le nouvel an.

La programmation culturelle

La programmation culturelle mise en place par la Mairie se déroule en quatre temps. Une fois par trimestre, elle propose spectacles et concerts, aux styles toujours différents.

> Rétroprojecteur

17 septembre

« Journée du Patrimoine »

• L'exposition

Le travail réalisé sur le train à Pont de Buis lès Quimerc'h a suscité la curiosité de nombreux visiteurs. A travers l'exposition, les maquettes, le diaporama, les revues, le public a pu découvrir ou redécouvrir l'arrivée du train sur la commune.

• Le spectacle

Pour clôturer cette journée, une lecture musicale «Les amants d'Ulster» présentée par Alain Meneust et Anthony Hopkins nous a fait voyager à travers une épopée irlandaise palpitante et poétique.

2 décembre

«Concert de Rock'n Roll»

Une soirée haute en qualité humaine et musicale pour laquelle le public n'a malheureusement pas répondu présent. La danse et la bonne humeur étaient quand même au rendez-vous.

> À venir :

10 mars

«Cabaret Africain à l'Espace Mitterrand»

C'est une musique mêlant tradition africaine, blues, gammes orientales, salsa et couleurs celtiques que nous propose la formation «Cheik Tidiane Dia et le Mande Blues Band» pour ce 5ème cabaret qui s'annonce haut en couleurs...

Entrée **5 €**
gratuit – 12 ans
possibilité de réservation

16 septembre

« Journée du Patrimoine »

Un nouveau pan du patrimoine de la commune sera mis en valeur suivi d'un spectacle donné par « l'oriental Taraf Express ».

Pour tous renseignements, contacter le service animation 02 98 81 34 82
e-mail : PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH-ANIMATION@wanadoo.fr

> *Zoom arrière*

10 novembre

«Mois du documentaire»

Pour cette deuxième édition sur notre commune, nous avons choisi de diffuser deux films sur les rave-party et le milieu de la musique techno. À la suite de cette projection le réalisateur de «L'état de teuf», Thierry Le Vacon s'est prêté au jeu des questions, engageant ainsi le débat.

Prochain rendez-vous le 9 novembre 2007.

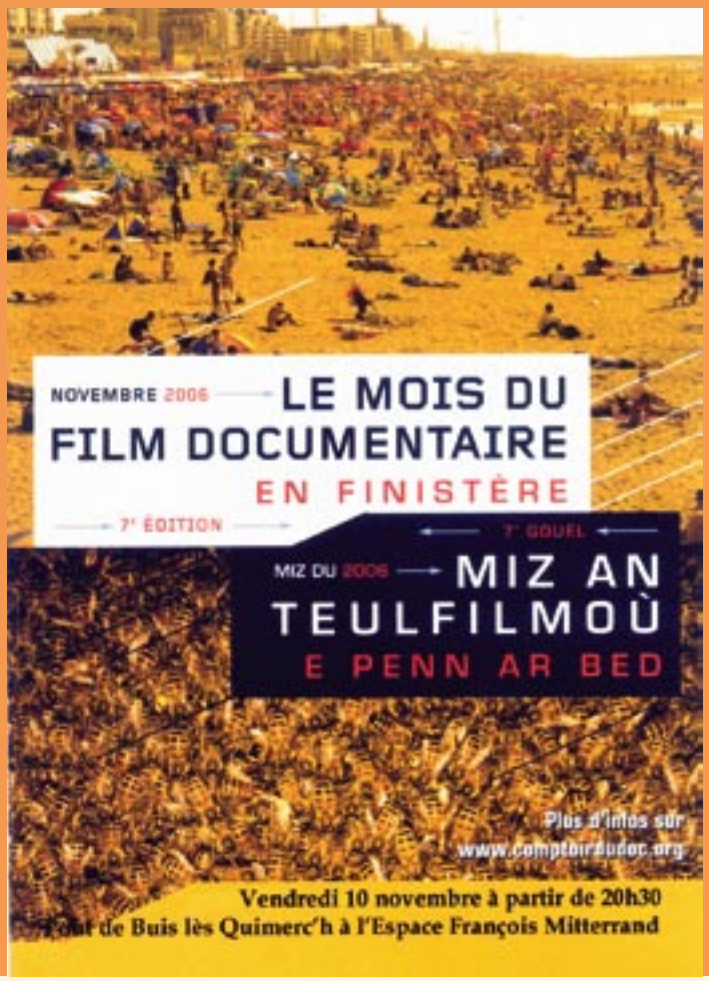

9 décembre

Téléthon

Les animations organisées par l'ensemble des associations de la commune ont permis de remonter environ 5600 € à la coordination départementale. Merci à tous pour votre générosité !

> *À venir*

Élections

Cette année auront lieu les élections présidentielles et législatives dont voici le calendrier :

PRÉSIDENTIELLES :

- **Dimanche 22 avril : 1er tour**
- **Dimanche 6 mai : 2ème tour**

LÉGISLATIVES :

- **Dimanche 10 juin : 1er tour**
- **Dimanche 17 juin : 2ème tour**

Ouverture

Ouverture de la médiathèque le 17 février prochain.

Informations pratiques

Mairie
Esplanade du Général de Gaulle
02 98 73 04 38
Ouverture du lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi 8h30 - 12h00

Mairie Annexe
rue Albert Louppe
02 98 26 91 80
Ouverture mardi et samedi 10h - 12h00

Service Animation
Espace François Mitterrand
02 98 81 34 82
Ouverture du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h00
Samedi 8h30-12h00 et 13h30- 16h30

Espace jeunes
Espace François Mitterrand
02 98 81 34 82
Ouverture mercredi et samedi
Vacances scolaires